

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1



PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

I . LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Le projet de loi de finances s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,4% prévu initialement).

Le Projet de Loi de Finances prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB). La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du PIB contre 53,8% attendu en 2019. Le taux de prélèvements obligatoires s'élèvera à 44,3% du PIB, contre 44,7% prévu en 2019. Le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016 , marquée par une diminution des dotations de l'Etat vers les collectivités, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers et d'une contractualisation Etat-collectivités (pour 322 « grandes collectivités »).

II. LE CONTEXTE NATIONAL

ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

(exposé général des motifs PLF 2020 n°2272)

- Le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit dans un contexte de croissance. Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance française s'élèverait à +1,4% en 2019 et à +1,3% en 2020. Ce rythme de croissance est portée par une demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par le dynamisme de l'emploi et par les mesures du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat. En 2019, le pouvoir d'achat augmenterait de +2,0%. La consommation accélérerait en 2020, les ménages traduisant progressivement en consommation les gains de pouvoir d'achat consécutifs notamment aux baisses d'impôt et aux mesures de soutien aux plus fragiles.
- Le déficit diminuera de + de 20 milliards d'euros en 2020. En 2019, le solde public atteindrait - 3,1 % du PIB, en 2020, le solde s'établira à - 2,2%.
- Le PLF 2020 confirme la poursuite des efforts en faveur de la maîtrise des dépenses publiques. Après un recul de -0,3% du PIB en 2018, la croissance en volume de la dépense publique resterait modérée à +0,7% en 2019 et 2020.
- En 2020, les prélèvements obligatoires sur les ménages diminueront de 9,3 Md€. Le PLF pour 2020 traduit l'engagement du gouvernement de diminuer de 5Md€ l'impôt sur le revenu pour les classe moyennes. Il finance également la défiscalisation des heures supplémentaires (-1,1Md€) votée dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales ainsi que la dernière tranche de dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des ménages (-3,7Md€).
- En 2020, les prélèvements obligatoires sur les entreprises diminueront de -1,0MdE, soit une baisse de 9,4 Md€ depuis 2017.

Evolution des composantes de la fiscalité directe locale (source guide statistique de la fiscalité locale 2018 – parution décembre 2019)

- La fiscalité directe représente les deux tiers des recettes fiscales des collectivités locales. On distingue traditionnellement, d'une part, les taxes versées principalement par les ménages, ensuite, les impôts dits « économiques » versés par les entreprises, et enfin la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). S'y ajoutent depuis 2015 les taxes annexes (Gemapi et TASA) représentant des montants plus faibles.
- Le produit de la fiscalité directe des collectivités locales s'est élevé à 92,6 Md€ en 2018, en hausse de +2,1%, soit la plus faible progression depuis quatre ans. Cette hausse est tirée par les taxes ménages qui progressent de +2,5% (après +2,2% en 2017) alors que la croissance des impôts économiques ralentit (+1,0% en 2018 après +4,4%), du fait d'à-coups de la CVAE et de la TASCOTM).
- En 2018, la croissance des taxes ménages est, comme en 2017, principalement due à l'augmentation de la valeur des bases fiscales (dont la revalorisation dépend pour partie de l'inflation). Les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti ont en effet peu augmenté en 2018, comme habituellement à ce stade du cycle des élections municipales. La hausse de la TEOM (+1,9%) résulte, comme pour les taxes ménages, de celle des bases nettes d'imposition, tandis que son taux moyen diminue pour la troisième année consécutive.
- En 2018, les $\frac{3}{4}$ des recettes liées aux taxes « ménages » sont destinés au secteur communal et le $\frac{1}{4}$ restant aux départements.

→ la fiscalité directe locale

La suppression de la taxe d'habitation définitivement actée : le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers en 2020 (pour les 20% de ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'Etat, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

Une progression des concours financiers de l'Etat : l'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : +90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le soutien de l'Etat à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 M€ par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017. A noter également que les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR).

En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements).

La poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixée dans le PLF, mais le processus sera effectivement lancé après 2022

III. LE CONTEXTE LOCAL :

Contrairement aux années précédentes, le projet de budget primitif de 2020 ne tiendra pas compte de la reprise des résultats de l'année antérieure. A noter que les résultats excédentaires repris dès le budget primitif permettaient d'inscrire la totalité des crédits budgétaires. Pour 2020, certaines dépenses seront inscrites au budget supplémentaire et financées par la reprise des résultats.

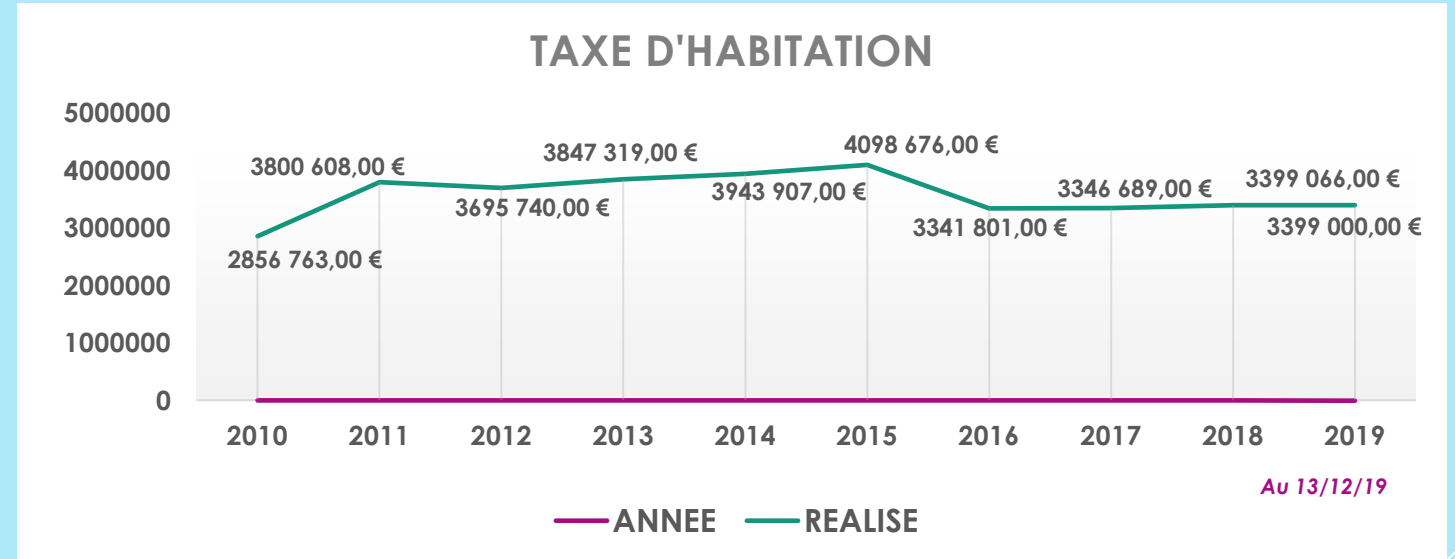
- **Impôts locaux :** pas de changement par rapport à 2019 des taux de fiscalité
- **Dotations Globales de fonctionnement (DGF)**
L'enveloppe globale allouée à la DGF est stable mais des variables d'ajustement viendront modifier la répartition des attributions entre communes (les villes favorisées seront écrêtées).
Il est donc difficile de prévoir si la commune sera impactée, la notification de l'état devant intervenir courant mars 2020.
- **Maintien à priori de l'attribution de compensation versées par la CASGBS pour 2020 (sauf transfert de compétence)**
- **Reversement de la fiscalité**
L'hypothèse retenue pour les flux financiers composant les atténuations de produits (FPIC, FNGIR) : reprise des montants budgétés en 2020

IV . Rétrospectives financières

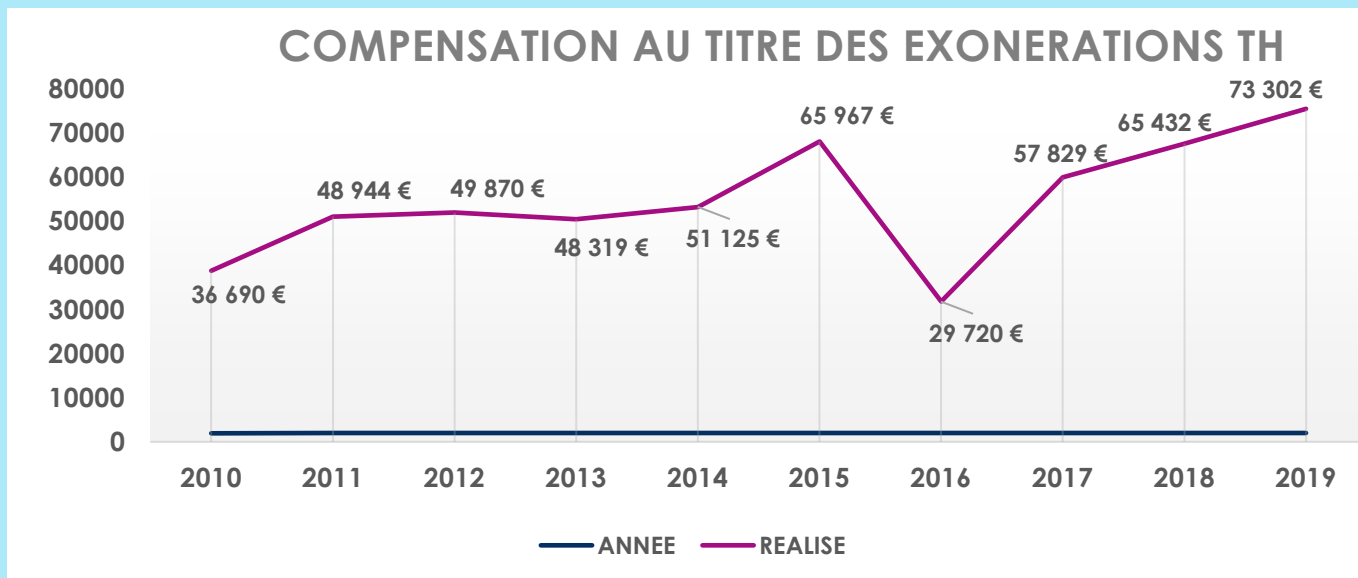
➔ Les Recettes (2009/2019)

Les impôts et taxes	Dotations	Les impôts et taxes que la commune ne perçoit plus depuis l'intégration à la CASGBS
<ul style="list-style-type: none">- Contributions directes- Taxe sur l'électricité- Droits de mutation- Attribution de compensation CASGBS	<ul style="list-style-type: none">-Dotation Globale de Fonctionnement-Dotation de Solidarité Rurale-Compensation de la TF-Compensation de la TH- Autres attributions et participations	<ul style="list-style-type: none">- C.V.A.E- TASCOM- IFER- TOEM

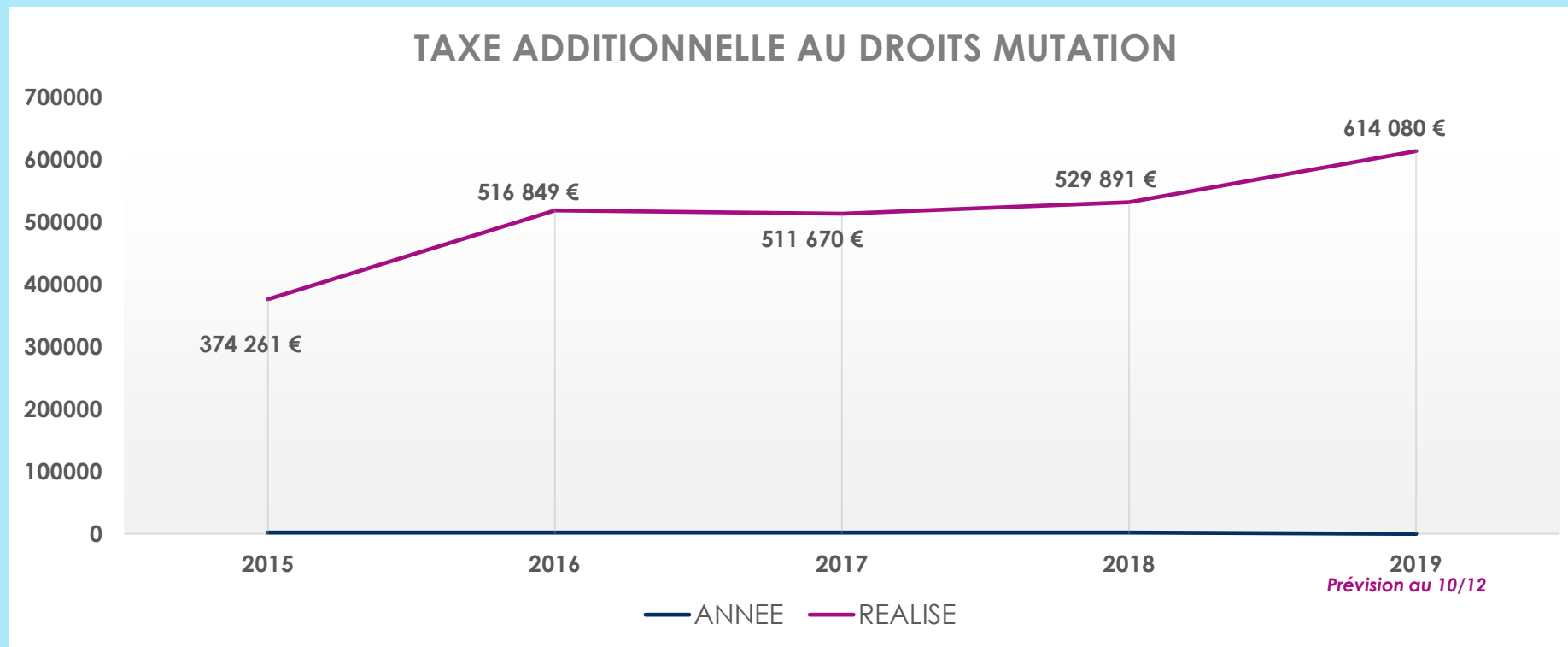
IMPOTS ET TAXES – CHAPITRE 73



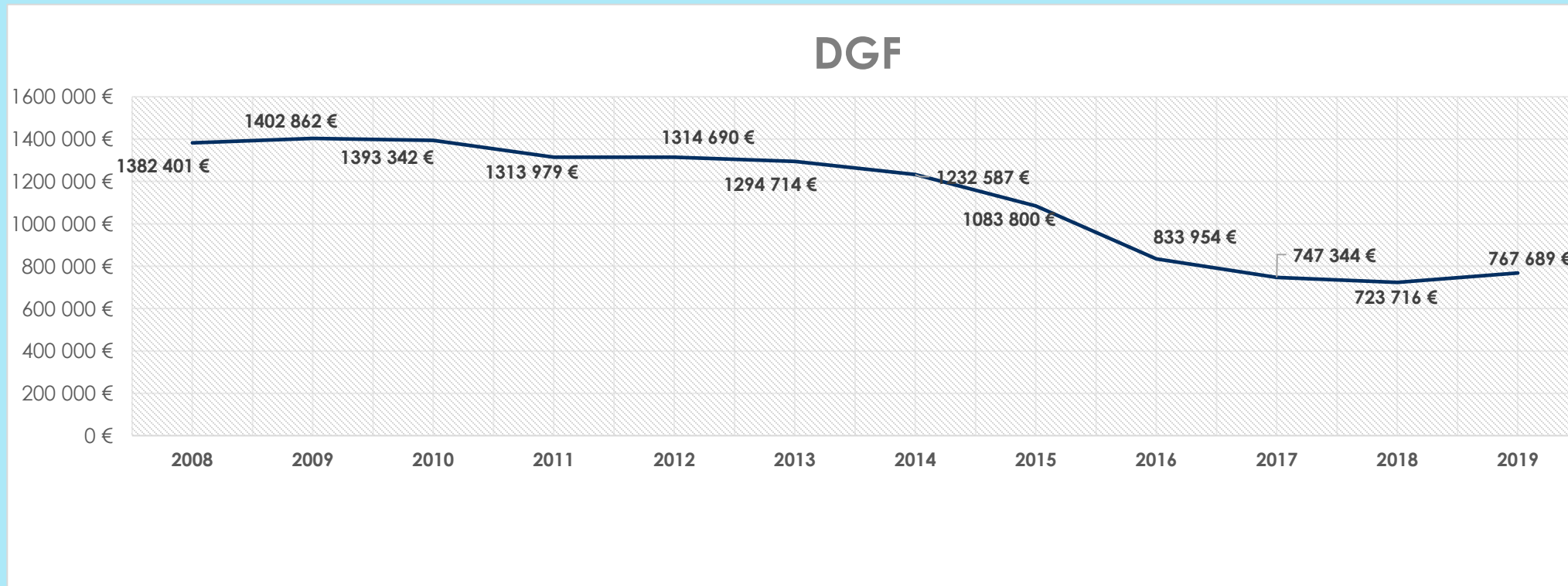
COMPENSATION TH CHAPITRE 74



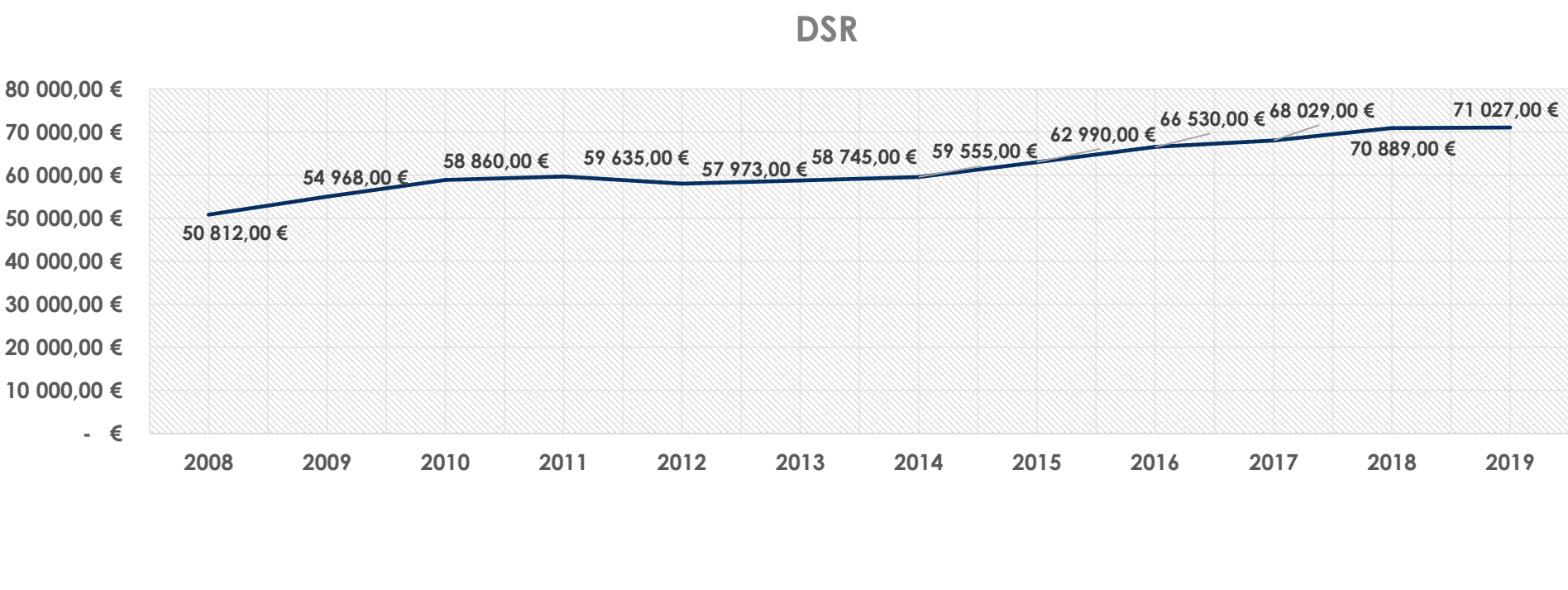
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATIONS CHAPITRE 73



DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 74



DOTATION SOLIDARITE RURALE CHAPITRE 74

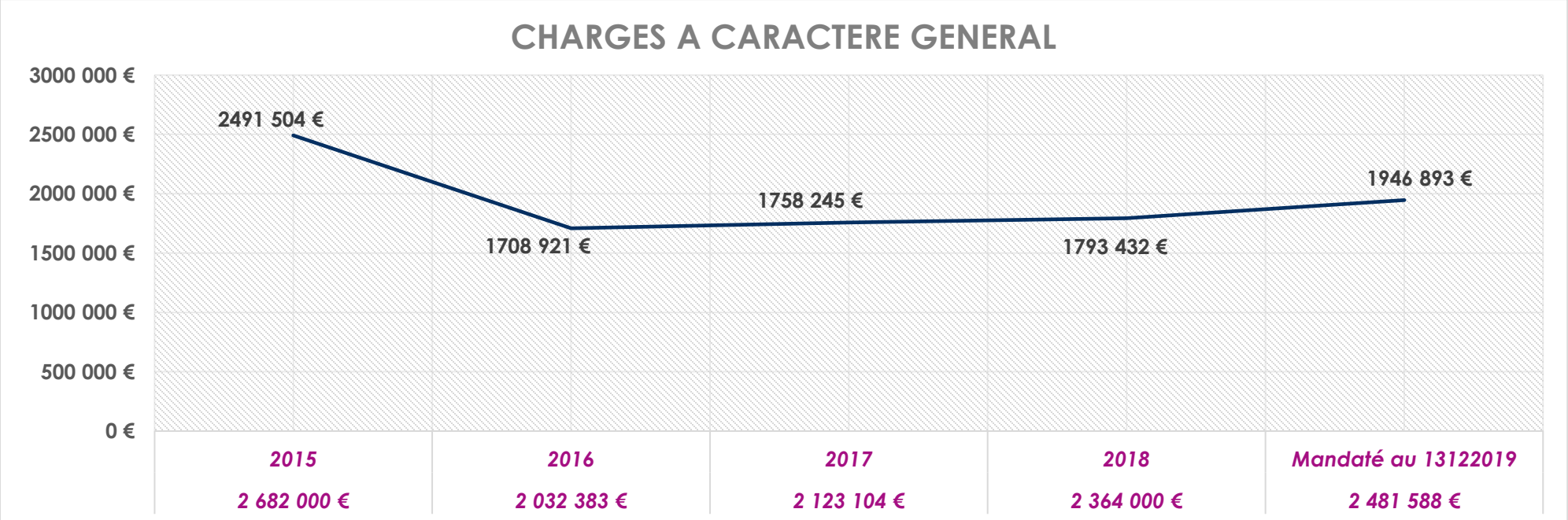


→ Les dépenses réelles de fonctionnement (2015/2019)

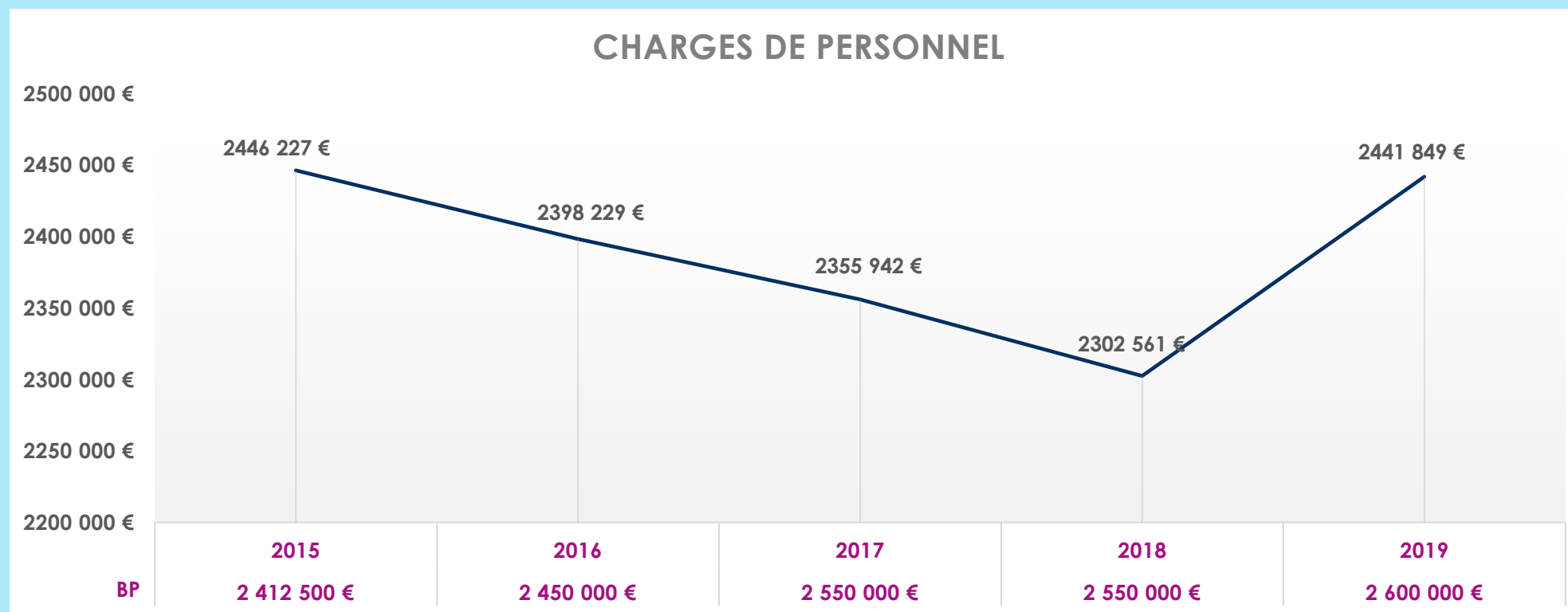
- ❑ Charges à caractère général (011)
- ❑ Charges de personnel (012)
- ❑ Atténuation de produits (014)
- ❑ Autres charges de gestion courante (65)
- ❑ Charges financières (66)
- ❑ Charges exceptionnelles (67)

Charges à caractère général (011)

Il s'agit principalement des dépenses liées aux fournitures scolaires, administratives, produits d'entretien, eau, électricité, chauffage, carburant, entretien de bâtiments, entretien voirie, maintenance, téléphone, affranchissement, impôts fonciers, etc...



Charges de personnel (012)



DEUXIEME PARTIE :
LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	BP 2019	BP 2020
73. IMPOTS ET TAXES + AC	5 297 000 €	5 297 000 €
74. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	962 200 €	960 000 €
70. VENTES ET PRESTATIONS	453 000 €	400 000 €
013. ATTENUATIONS DE CHARGES	61 000 €	30 500 €
75. AUTRES PRODUITS	260 000 €	250 000 €
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000 €	10 000 €
042. OPERATIONS D'ORDRE	5 800 €	15 800 €
Sous Total	7 059 000 €	6 963 300 €
Pour information, excédent de fonctionnement reporté N-1 (002)	1 129 588 €	
TOTAL	8 188 588 €	6 963 300 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

NATURE DE LA DEPENSE	BP 2019	BP 2020
011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 481 588 €	2 200 000 €
012. PERSONNEL	2 600 000 €	2 600 000 €
65. AUTRES CHARGES	800 000 €	800 000 €
66. CHARGES FINANCIERES	37 000 €	37 000 €
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000 €	7 500 €
014. ATTENUATIONS DE PRODUITS - FNGIR + FPIC	1 069 000 €	1 070 000 €
022. DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	15 000 €
023. VIREMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT	976 000 €	53 800 €
042. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	180 000 €	180 000 €
TOTAL	8 188 588 €	6 963 300 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	BP 2019	RAR 2018	BP 2020
040. Dotations aux amortissements	180 000 €		180 000 €
021. Virement de la section de fonctionnement	976 000 €		53 800 €
10222. FCTVA + SEY	182 000 €		180 000 €
13. Subvention d'investissement	200 000 €	1 255 500,55 €	380 000 €
1068. Excédents de fonctionnement capitalisés	1 006 072 €		
16. Emprunt	- €		
10226. Taxe d'aménagement	49 995 €		55 800 €
024. Produit de cessions immobilisations	410 000 €		1 200 000 €
041. Opérations patrimoniales	10 000 €		0 €
Sous total	3 014 068 €	1 255 500,55 €	2 049 600 €
Solde d'exécution reporté N-1	2 834 068,26 €		-
TOTAL	5 319 839,45 €	1 255 500,55 €	2 049 600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Dépenses d'équipement	DOB 2020	Dépenses d'équipement	DOB 2020
Berges de Seine, circulation douce, aménagement rue du Port, Noue	250 000 €	Sports	20 000 €
Voirie (Jules Rein, Terrasses,...)	800 000 €	Terrain	150 000 €
Etudes	80 000 €	Véhicules et engins à moteurs	20 000 €
Bâtiments	260 800 €	Administration	10 000 €
Sécurisation	20 000 €	Salles municipales	10 000 €
Multi accueil	50 000 €	police	10 000 €
Etanchéité	50 000 €	informatique	30 000 €
ADAP	30 000 €	Equipement	30 000 €
Aménagement Urbain	50 000 €	Espaces verts	30 000 €
Total dépenses d'équipement	1 900 800 €		
remboursement emprunt	105 000 €	viager	28 000 €
Total chapitre 16	133 000 €		
Opérations d'ordre d'investissement	15 800 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 049 600 €		

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET

SECTION €	Opérations	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
FONCTIONNEMENT	Réelles	7 032 588	6 729 500	7 053 200	6 947 500
	d'Ordre	180 000	180 000	5 800	15 800
	<i>Virement à la section d'Investissement</i>	976 000	53 800		
	Résultat reporté (002)			1 129 588	
	TOTAL	8 188 588	6 963 300	8 188 588	6 963 300
INVESTISSEMENT	Réelles	5 287 223	2 033 800	1 848 068	1 815 800
	d'Ordre	15 800	15 800	190 000	180 000
	Virement de la section de fonctionnement			976 000	53 800
	Résultat reporté (001)	-		2 305 771	
	RAR	1 272 317		1 255 501	
	TOTAL	6 575 340	2 049 600	6 575 340	2 049 600
TOTAL	Réelles	12 319 811	8 763 300	12 336 627	8 763 300
	d'Ordre	1 171 800	249 600	1 171 800	249 600
	RAR	1 272 317		1 255 501	
	TOTAL	14 763 928	9 012 900	14 763 928	9 012 900

ZOOM SUR LES IMPOTS

Nature de l'impôt	BP 2019			BP 2020		
	Base	Taux	Produit	Base prévisionnelle (idem 2019)	Taux	Produit
Taxe d'habitation	13 451 000 €	15,62%	2 101 046 €	13 451 000 €	15,62%	2 101 046 €
Taxe foncière (bâti)	10 281 000 €	13,40%	1 377 654 €	10 281 000 €	13,40%	1 377 654 €
Taxe foncière (non bâti)	30 100 €	41,95%	12 627 €	30 100 €	41,95%	12 627 €
TOTAL			3 491 327 €			3 491 327 €

IV. PROFIL D'ENDETTEMENT

	2018	2019
Stock global de la dette au 31/12	1 118 829 €	1 008 429 €
Nouvel emprunt garanti	0	0
Remboursement en capital	107 833 €	110 400 €
Remboursement des intérêts	19 635 €	19 044 €
Viager	27 368 €	30 000 €
Encours de la dette /habitant** au 31/12	173 €	156 €
Annuité de la dette/habitant**	24 €	25 €

*Estimation sans nouveaux emprunts ni variation importante de taux

**La population retenue (6484 habitants) est issue du recensement INSEE

TROISIEME PARTIE :
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP + BS + DM 2019	BP 2020
RECETTES	Taxe de raccordement à l'égout	2 000,00 €	1 600,00 €
	Redevance assainissement collectif	90 000,00 €	90 000,00 €
	Redevance assainissement (SPANC)	1 000,00 €	2 000,00 €
	Amortissement des subventions (chap 042)	5 000,00 €	5 000,00 €
	excédent de fonctionnement reporté (002)	20 723,89 €	
	TOTAL	118 723,89 €	96 800,00 €
DEPENSES	Entretien-réparation	26 313,89 €	15 535,00 €
	Etudes et recherches	13 525,00 €	6 000,00 €
	Publication (SPANC)	1 000,00 €	500,00 €
	Intérêts (66)	2 760,00 €	2 225,00 €
	Autres (66)	975,00 €	975,00 €
	Autres taxes et redevances	150,00 €	150,00 €
	Amortissement (042)	47 000,00 €	47 000,00 €
	Virement à la section d'investissement	27 000,00 €	24 415,00 €
	TOTAL	118 723,89 €	96 800,00 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP+BS+DM 2019	BP 2020
RECETTES	Autofinancement (021)	27 000 €	24 415 €
	Subvention (13)	29 002 €	-
	FCTVA (10222)	37 800 €	110 302 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	97 089 €	
	Décision Modificative (chap 21)	33 822 €	-
	Emprunt (16)	300 000 €	-
	*Autres immobilisations financières (TVA fermière) (041)	28 000 €	28 000 €
	Dotations aux amortissements (chap 040)	47 000 €	47 000 €
	TOTAL	599 714 €	209 717 €
	Excédent d'investissement reporté (001)	17 089 €	
DEPENSES	Emprunt	11 602 €	30 000 €
	Travaux et études	502 100 €	144 617 €
	Décision Modificative	33 822 €	
	Opération d'ordre (chap 041)	28 000 €	28 000 €
	*Opération d'ordre (chap 040) (TVA fermière)	7 100 €	7 100 €
	TOTAL	599 714 €	209 717 €
	solde d'exécution négatif reporté (001)		

III. PROFIL D'ENDETTEMENT ASSAINISSEMENT

	2018	2019	2020
Stock global de la dette	7 028,00€	6 325,20 €	311 244,80 €
Nouveaux emprunts	- €	300 000 €	- €
Remboursement en capital	702,80 €	702,80€	30 000,00 €
Remboursement des intérêts	- €		2 225,00 €